



Séance du 30 septembre 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 20	Représentés : 9	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-109	Adhésion au dispositif de la Région sud « Ville amie des animaux »	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 15 OCT. 2026 Publication sur le site internet municipal le : 19 OCT. 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, S. BOURAS, B. RIPOLL, C. MARIE, S. ROCHEZ, W. PATERNA, R. MOUNY, J-M. ARNAUD, V. BAUME, A. RUBIOLO, L. MOREL, A. DESLANDES, S. MENEUT.

EXCUSES : O. MORBELLI représenté par D. JARNIGON, O. ILLOUZE représenté par C. MARIE, M. RIBES représenté par D. BARBIER, P. VIDALOU représenté par S. ROCHEZ, N. FRATE représentée par A. RUBIOLO, M-L. VOLAND représentée par J. LEVI-VALENSI, N. TRONC représentée par S. BOULINGUEZ, R. PEYROL représenté par G. SORBA, A. CHIABRANDO représenté par W. PATERNA.

Secrétaire de séance : Mickaël CUTILLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal et du maire ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les dispositions relatives à la protection et au bien-être des animaux ainsi qu'à la lutte contre leur divagation ;

Vu les orientations de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Région Sud en faveur du bien-être et de la protection animale.

La Région SUD a créé le label « Ville amie des animaux », destiné à valoriser et encourager les communes qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de la condition animale et de la cohabitation entre les habitants et les animaux sur leur territoire.

La commune souhaite structurer et valoriser sa politique en faveur de la protection animale, notamment par des actions de prévention, de sensibilisation, de lutte contre l'abandon et la maltraitance, de prise en charge des animaux errants et de développement d'une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux.

Notre commune souhaite favoriser, lorsque cela est pertinent, les partenariats avec les associations locales de protection animale, les professionnels concernés et les acteurs institutionnels.

L'adhésion à ce dispositif régional « Ville amie des animaux » nous permettra de valoriser nos actions déjà engagées et de nous inscrire dans une démarche progressive en faveur du bien-être animal.

Cette démarche s'inscrit dans les politiques municipales relatives au cadre de vie, à la sensibilisation de la population, à la biodiversité et au développement durable.

Les actions suivantes peuvent entrer dans les éléments valorisés pour la labellisation :

- la sensibilisation des habitants, et notamment des enfants et des jeunes, au respect et au bien-être animal ;
- la prévention de l'abandon et de la maltraitance ;
- la prise en compte des animaux errants et des animaux domestiques dans l'espace public ;
- la lutte contre la prolifération des populations animales, notamment par des actions de stérilisation et d'identification lorsque cela est nécessaire ;
- l'amélioration de la cohabitation entre les habitants et les animaux dans l'espace urbain ;
- le développement ou l'amélioration d'espaces et d'équipements adaptés aux animaux ;
- le soutien et le développement de partenariats avec les associations et acteurs locaux de la protection animale ;
- la prise en compte de la faune sauvage et de la biodiversité dans les politiques communales, lorsque cela relève des compétences de la commune.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver l'adhésion de notre Commune au dispositif régional « Ville amie des animaux » porté par la Région Sud,
- De candidater au label « Ville amie des animaux ».

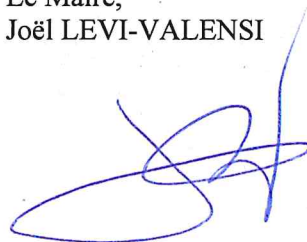
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO



Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Nous vous informons d'un incident en cours empêchant depuis ce matin la mise à disposition des accusés de réception. Nos équipes travaillent à sa résolution, veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-109

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-15T15-54-06.03 (MI273173993)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260930-2026-109-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adhésion au dispositif de la Région sud "ville amie des animaux"

Date de décision : 30/09/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-109 Label ville amie des animaux.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Date 15/10/26 à 15:54

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Transmis

Date 15/10/26 à 15:54

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Accusé de réception

Date 15/10/26 à 15:59